

**COMPTE CLIENT ET DEMANDE DE CRÉDIT**

IDENTIFICATION		
Nom de la compagnie		
Adresse :		
Ville :	Province :	Téléphone :
Code postal :		Télécopieur :
CONTACT		
Responsable des comptes fournisseurs :		
Adresse de facturation :		
Ville :	Province :	Téléphone :
Code postal :		Télécopieur :
Courriel :		
INFORMATIONS		
Propriétaire (s) ou dirigeant (s) :		
Nb d'années en affaires :		# TPS :
Type d'entreprise :		# TVQ :
Bon de commande requis :    oui            non		Crédit mensuel demandé :
RÉFÉRENCES BANCAIRES		
Institution :		
Adresse de la banque :		
Responsable du compte :		Tél. :
Numéro de compte :		
RÉFÉRENCES DE FOURNISSEURS		
Nom :		Téléphone :
Adresse :		Télécopieur :
Nom :		Téléphone :
Adresse :		Télécopieur :
Nom :		Téléphone :
Adresse :		Télécopieur :

**Politique de crédit**

- Centre du Camion ACE Inc. (la Société ») pourra établir un crédit pour chaque client dont la limite sera fixée par la Société à son entière discrétion.
- Chaque facture devra être payée au plus tard 30 jours après sa date.
- La Société se réserve le droit de suspendre l'exécution de tout contrat et la prestation de ses services si la limite de crédit du client est atteinte, si le client perd le bénéfice du terme ou s'il fait défaut de respecter la présente politique de crédit.
- Le client accorde par les présentes à la Société le droit d'entrer sur ses terrains afin d'y reprendre possession de tout son matériel ou véhicule laissé sur place, le tout sans avoir à demander quelque permission.
- Toute facture impayée à échéance porte intérêt au taux annuel de 24% (2%/mois).
- Le client s'engage à aviser la Société de tout changement de situation pouvant affecter ses conditions de crédit, notamment tout changement de contrôle, vente de la totalité ou presque de tous ses éléments d'actifs, insolvabilité, saisie, etc.
- Les coûts, frais légaux ou frais liés au recouvrement de comptes en souffrance sont à la charge du client.
- La Société a en tout temps le droit de réviser la limite de crédit accordée au client ou de suspendre tout nouveau crédit.
- En plus des causes de déchéance du bénéfice du terme prévues au Code civil du Québec, le solde de tout crédit, qu'il soit passé dû ou non, deviendra immédiatement dû et exigible si le client
  - (i) fait défaut de respecter les conditions et modalités prévues à la présente politique, ou
  - (ii) cesse définitivement ses activités sur le lieu où les services ont été rendus.
- Le client élit domicile au greffe de la Cour du Québec, chambre civile du district de Val-d'Or et reconnaît que le district de Val-d'Or sera le seul ayant juridiction sur toute poursuite qui pourrait être intentée contre lui par la Société dans tout litige pouvant intervenir entre eux.

**CAUTIONNEMENT PERSONNEL**

Le soussigné déclare se porter caution de toutes les sommes dues par le client à la Société en capital et intérêt nonobstant la limite de crédit demandée et il s'oblige solidairement avec le client et renonce aux bénéfices de discussions et de divisions. Le présent cautionnement n'est pas attaché à l'exercice d'une fonction particulière et ne sera pas affecté advenant un changement dans le statut du soussigné.

Nom de la caution en lettres moulées :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Signature :

Témoin :

Le :

Signé à :